



PROGRAMME DE LA FORMATION



Formation animée par
M. Jean-François Hamelin

Thème : Présentation de la réforme des nullités en droit des sociétés

Lieu : Amphithéâtre Le Balle, Faculté de droit – Campus de Laval, 3 rue Georges Charpak

Durée : Deux (2) heures

Tarif : 150 € ht par participant

Domaine : Droit commercial, droit des sociétés

Public : Avocats

Niveau d'enseignement : niveau 2 : Intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation : Actualisation et perfectionnement des connaissances tant pour le conseil et/ou le contentieux.

Déroulement de la formation :

- Arrivée et accueil des participants : 16h30
- Début de la formation : 17h00
- Fin de la formation : 19h00

Contenu du programme de formation

Partie I – La structure générale

I – La nullité des décisions sociales

A – L’objet de la nullité

B – Le régime de la nullité

1) Les causes de nullité

a) les généralités

b) les spécificités

2) L’action en nullité

a) le prononcé

b) la prescription

3) Les effets de la nullité

II – La nullité du contrat de société

A – La nullité de la société

1) Les causes de nullité

2) Les effets de la nullité

3) Le réputé non écrit

B – La nullité d’un ou des apports

Partie II – Les dispositions spéciales

I – A certaines formes sociales : la SAS

II – A certaines opérations

A – Les augmentations de capital

B – Les fusions, scissions

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel uniquement, dans une salle du local indiqué ci-avant qui sera disposée en configuration « salle d’étude » avec tables et chaises pour permettre la prise de note.
- La veille de la formation, un document contenant les slides au format PDF du Powerpoint diffusé par le formateur le jour de la formation sera envoyé à tous les participants, sur l’adresse mail fournie au jour de l’inscription.

Formateur : M. Jean-François Hamelin, Professeur agrégé à l’Université de Bourgogne, Avocat au barreau de Dijon, Directeur du Master JA CDC et du Magistère de droit des affaires (UFR DSEP, CIP – EA 7531).

Suivi et évaluation : Les participants pourront poser toutes les questions qu’ils souhaitent à l’occasion d’un temps d’échange prévu à cet effet à l’issue de la formation. Ils pourront en outre solliciter l’intervenant, par mail adressé à l’organisateur de la formation qui se chargera de le transmettre, si d’autres interrogations venaient à se poser dans les jours suivants la formation.

Validations : À l’issue de la formation, les participants devront pouvoir utiliser les connaissances acquises pour actualiser leur pratique dans les conseils prodigués aux clients, la rédaction des contrats et en particulier des statuts de société ou procès-verbaux d’assemblée générale, dans l’appréhension du contentieux, etc.

A l’issue de la formation chaque participant recevra une attestation faisant état du nombre d’heures de formation suivies et indiquant que la formation s’est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux.

Coordonnées de l’organisateur de la formation : M. Franck Goncalves – 06.42.12.12.18 – contact@pagesdedoctrine.fr